FO DGFiP VAUCLUSE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE

CAPL

Déclaration liminaire CAPL 2 du 6 novembre 2018

Monsieur le Président,

Cette CAP locale est réunie pour établir la liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances Publiques pour l'année 2019.

Les élus FO DGFIP 84 dénoncent la publication sur Ulysse 84 de la liste des agents classés "excellents" par la direction avant la tenue des CAPL dans le seul but de préempter les rares possibilités de promotion et de permettre le ''fait du prince'' en empêchant la CAP Locale de jouer pleinement son rôle.

Les élus FO DGFIP 84 dénoncent à nouveau le trop faible nombre de promus par liste d'aptitude. Pour 2019, le volume des potentialités au plan national n'est que de 375 promotions (contre 515 en 2018 et 695 en 2017), dont 3 seulement pour le Vaucluse (contre 4 en 2018 et 5 en 2017).

Cette absence de reconnaissance professionnelle génère de la souffrance et un grand sentiment d'injustice dans les services.

Par ailleurs, les élus FO DGFIP 84 déplorent le nombre encore en baisse de postulants : 32 candidatures contre 37 l'an dernier.

F.O.-DGFiP n'aura de cesse de porter sa revendication du "droit au retour'', c'est-à-dire la possibilité d'être maintenu, pour celui qui le souhaite, dans son département d'origine.
F.O.-DGFiP est la seule organisation syndicale à exiger la garantie du "droit au retour''.

F.O.-DGFiP condamne la suppression du plan de qualification ministériel et revendique une forte augmentation du volume de promotions. Il réaffirme son attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B.

F.O.-DGFiP exige le maintien chaque année de l'organisation d'un concours interne spécial de contrôleur et un stage préparatoire adapté, non limité et initié par l'administration sur le temps de travail ainsi que l'affichage du nombre de places dès son annonce.
À ce titre, il se félicite du maintien de ce concours dans le statut particulier des Contrôleurs des Finances Publiques.

F.O.-DGFiP demande l'organisation de tous les concours à des dates différentes et exige que chaque agent puisse se présenter aux concours et examens sans limitation aucune tout au long de sa carrière.

F.O.-DGFiP demande un abondement des places au concours interne normal et au concours interne spécial en sus de la liste d'aptitude.

F.O.-DGFiP demande la possibilité, comme c'est le cas dans d'autres administrations, de pouvoir passer le concours interne de catégorie A dès lors que l'agent dispose de 4 ans d'ancienneté dans l'administration.

FO DGFiP SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES
Section du VAUCLUSE
Adr. :SIP Carpentras 219 avenue du Comtat Venaissin BP 270 84208 Carpentras cedex
Tél. :06-68-62-20-30
Mèl :fo.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr
84